



Calcul du montant de la pension alimentaire

Par **louisette54**, le **19/01/2016 à 16:09**

Bonjour,rnrnpouvez vous me dire le calcul pour une pension alimentaire pour un enfant de 8 ans. et comment fait on pour les vacances

Par **cocotte1003**, le **19/01/2016 à 16:22**

Bonjour, il n'y a pas de calcul précis. La pension est fixée en fonction des revenus et charges des parents et des besoins de l'enfant. Il existe un tableau des pensions auquel le juge peut se référé mais pas s'y conformer. Pour les vacances sauf meilleur accord entre les parents et avec une distance entre les domiciles des parents rendant les déplacements de l'enfant acceptable, les juges fixent très souvent, moitié des vacances année paire première moitié chez le père et deuxième moitié année impaire, cordialement

Par **louisette54**, le **19/01/2016 à 17:19**

je vous remercie infinimentrnrbonne soirée

Par **zouzou68**, le **21/01/2016 à 05:11**

Bonjour rnLe père de mon fils vit en Afrique on a rdv au jaf en mai. Il aimerait emmener l'enfant en Afrique à l'âge de 3 ans pour les vacances sachant que nous sommes séparés. Est

ce que le juge pourra l'accepter ? Pour moi c'est inimaginable à 3 ans il sera petit je ne serai pas présente il sera complètement perdu en plus de ça il ne voit jamais son père

Par **cocotte1003**, le **21/01/2016** à **08:32**

Bonjour, si votre fils ne connaît pas son père, vous pouvez demander au juge un droit de visite progressif pour que l'enfant s'habitue à sa présence. Si vous craignez qu'il ne vous le ramene pas, il faut demander une interdiction de sortie du territoire, cordialement